



LA SEMAINE DU SAIPER :

Du 27 janvier 2020 au 31 janvier 2020

contact@saiper.net

Cilaos et Saint Louis

Fermeture des écoles jusqu'à mardi 28 janvier 2020 à Saint Louis et à Cilaos.

Nous vous conseillons fortement de rester chez vous en zen attitude, ni mail, ni texto ou autres billevesées.

Une école fermée par la mairie ne vous garantit aucune prise en charge par une assurance.

CAPPEI 2019/2020

PARCOURS DE FORMATION PROPOSES EN 2020-2021 Le parcours de formation est déterminé en fonction de l'emploi visé. Après analyse des besoins de l'académie et au regard de la demande, il est prévu d'organiser en 2020-2021 la formation au CAPPEI correspondant aux parcours :

NOMBRE DE STAGIAIRES PARCOURS DE FORMATION PROPOSES 1er DEGRÉ 2nd DEGRÉ
15 pour ULIS/UE (correspondant à l'ancien CAPA-SH option D) permettant d'être coordonnateur d'une ULIS et d'enseigner en UE

10 pour EGPA (correspondant à l'ancien CAPA-SH option F) permettant d'enseigner en SEGPA

Ces différents parcours seront préparés à l'INSPE de La Réunion. ☑ Une réunion d'information est prévue le mercredi 29 janvier 2020 à l'INSPE de Saint-Denis de 13H30 à 15H00.

Les enseignants retenus pour suivre la formation bénéficieront, à la fin de l'année scolaire 2019-2020, d'une préparation d'une durée de 24 heures.

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2020-2021

NOR : MENC1926934N

note de service n° 2019-196 du 14-1-2020

MENJ - DREIC - DIVSS

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé hors programme Erasmus+, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2020-2021. Elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les 8 programmes de mobilités proposés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'inspection générale, la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (Ofaj), l'Office franco-allemand d'échanges universitaires (Daad), le Centre international d'études pédagogiques (Ciep), prochainement dénommé France Éducation international (FEi), ci-

dessous désigné « le Ciep », et la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens.

1. le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. l'échange franco-allemand des enseignants du premier degré (Ofaj-Dgesco) ;
4. les échanges poste pour poste d'enseignants du premier degré avec le Québec (Dareic d'Amiens) ;
5. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non-linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (Ciep) ;
6. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, italien et espagnol (Ciep) ;
7. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE) (Ciep) ;
8. les Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (Ciep).

L'ensemble des dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page Eduscol <https://eduscol.education.fr/pid24438/mobilite-des-enseignants.html>

Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes Enseignant du 1er degré

Dossier à établir en deux exemplaires accompagnés chacun de toutes les pièces justificatives et à adresser par la voie hiérarchique **avant le 21 février 2020**

Congé de formation professionnelle :

Les candidatures seront reçues entre le 31 janvier et le 14 février 2020.

Réforme des retraites :

L'intersyndicale a décidé d'organiser au moins une manifestation ce mercredi 29 janvier 2020 à 19h à Saint Denis, il devrait en être de même à Saint Benoit et Saint Pierre. Nous vous tiendrons informés.

L'augmentation des salaires des enseignants déclarée non constitutionnelle

Le Conseil d'État estime effectivement que "l'injonction" -donnée aux gouvernements par le projet sur les retraites-, de proposer une loi pour revaloriser les enseignants n'est pas conforme à la Constitution.

En d'autres termes: il n'est pas possible pour les équipes gouvernementales de proposer des lois qui imposent, dans leur écriture, d'autres lois pour parvenir à la promesse initiale. Si promesse de revalorisation il y a, elle ne peut donc être mise en place dans le cadre voulu par Jean-Michel Blanquer.

Si le gouvernement persiste à revaloriser les enseignants dans ce cadre, la réforme risque d'être retoquée par le Conseil constitutionnel.